



UNIVERSITÉ DE SZEGED
Faculté du droit et des sciences politiques

OFFICE DU DOYEN

6720 Szeged, Tisza Lajos krt. 54. H-6701 Pf. 454
Téléphone: (36)-62/544-190 Fax: (36)-62/544-204
site internet: <http://www.juris.u-szeged.hu> courriel: adam.laura.gabriella@szte.hu

Numero de dossier: ÁJTK-SZTE/279-1/2026
Coordinator: Laura ÁDÁM

NOTES

**à l'attention des étudiants du Master francophone en études
internationales, candidats à l'examen final**

l'année académique 2025/2026 (semestre de printemps)

I. INSCRIPTION A L'EXAMEN FINAL ET SON EFFET

L'inscription à l'examen final se fait sur la plateforme MODULO. Les étudiants inscrits à l'examen final ont accès aux documents informatifs du Service de scolarité.

<http://www.juris.u-szeged.hu/english/study-administration-for/application-for-the>

II. RE-INSCRIPTION A L'EXAMEN FINAL ET SON EFFET

On organise les examens en ligne (à distance) ou en présentiel. Les étudiants qui ont validé les conditions de master mais qui ne veulent pas passer l'examen final au semestre de printemps, ils peuvent passer l'examen au semestre d'automne de l'année académique 2026/2027.

III. CALENDRIER DE LA SESSION DES EXAMENS FINAUX

Téléchargement du mémoire (version finale) via Modulo sur le formulaire „thesis topic selection”	14-20 Mai 2026
Inscription à l'examen final et téléchargement du mémoire via MODULO: https://www.juris.u-szeged.hu/english/study-administration-for/application-for-the	28 Mai -03 June 2026
Session des examens finaux:	10-12 June 2026
Inscription à l'examen final (rattrapage) via Modulo	12-14 June 20256
Examen final rattrapage	17 June 2026
Cérémonie de remise de diplôme:	03 Juillet 2026

IV. SUJETS DE L'EXAMEN

Les matières de l'examen final du 1er semestre de l'année académique 2025/2026 n'ont pas été modifiées.

Conformément au règlement relatif à la formation, l'examen final complexe portera sur des questions relevant des domaines suivants: Droit, institutions et politiques européens, Économie, Théorie des relations internationales

V. TYPE DE L'EXAMEN

Si l'examen final se déroule en ligne, par visioconférence, les sujets ne seront ni tirés, ni désignés mais le jury posera directement des questions choisies **parmi plusieurs sujets** relevant des domaines respectifs (sciences politiques, droit, économie) des sujets auxquelles l'étudiant devra répondre sans préparation.

En cas d'examen par visioconférence, les conditions et les règles détaillées de la mise en place technique seront communiquées ultérieurement.

En cas d'*examen final présentiel*, le jury posera directement des questions choisies **parmi plusieurs sujets** relevant des domaines respectifs (sciences politiques, droit, économie) des sujets auxquelles l'étudiant devra répondre sans préparation.

VI. L'EXAMEN FINAL

L'examen final comprend la soutenance du mémoire. L'examen commence par la soutenance du mémoire qui, en cas de réussite, est suivie par l'examen final dont les règles sont déterminées ci-dessous.

2. **Le/la directeur/directrice du mémoire rédige une évaluation écrite** sur le mémoire rendu par l'étudiant inscrit à l'examen final. Dans cette évaluation, le/la directeur/directrice **formule de 1 à 3 questions** à répondre par l'étudiant.e et **propose une note**. (A part cela, le/la directeur/directrice évalue, dans le système Neptun, le travail écrit de l'étudiant du point de vue formel conformément au régime d'évaluation à trois échelons.) Le mémoire sera parallèlement évalué par **un rapporteur** qui formulera également 3 questions sur le mémoire.

3. **Les membres du jury de l'examen final recevront** les évaluations du/de la directeur/directrice et du rapporteur puisque le/la directeur/directrice ne fait pas obligatoirement partie du jury composé de 2 ou de 3 membres. Dans le cadre de l'examen, les évaluations et les questions du/de la directeur/directrice et du rapporteur **seront mises à la disposition de l'étudiant.e** qui doit les répondre conformément aux règles suivantes:

4. Lors de l'examen final, **l'étudiant doit soutenir son mémoire devant le jury** (durée max. 10 minute) tout en répondant aux questions posées par le/la directeur/directrice du mémoire. **La présentation et les réponses seront évaluées tout en tenant compte de l'évaluation et de la note proposée (et à titre indicatif) par le/la directeur/directrice et jointes au procès-verbal de l'examen final.** Sur la base de ce qui a été présenté lors de la soutenance, *le jury peut poser d'autres questions à l'étudiant.e et les réponses données doivent être prises en compte lors de l'évaluation.*

En cas de succès, la note de la soutenance est communiquée à l'étudiant.e. La note donnée par le jury sera la note de la soutenance du mémoire.

5. **En cas d'échec lors de la soutenance du mémoire, l'étudiant.e ne pourra pas continuer l'examen final et il/elle en sera informé.e par le jury.**

6. Lors de l'examen final et suite à une soutenance du mémoire avec succès, l'étudiant.e devra répondre à des questions relevant de trois domaines (*droit, économie et études internationales*) liés au sujet de son mémoire.

7. Suite à une soutenance du mémoire avec succès, l'examen final est validé si les réponses données aux questions relevant de ces domaines de connaissances sont acceptables. *Le jury évaluera les réponses par domaine.*

8. *La note de l'examen final sera la moyenne de la note de la soutenance du mémoire et des notes reçues pour les trois réponses données aux questions relevant des trois domaines de connaissances.*

9. *Si l'étudiant.e échoue et reçoit la note 1 pour un domaine de connaissances, il/elle doit passer un examen de rattrapage pour ce domaine.*

VII. REPORT DE L'EXAMEN FINAL

Le report de l'examen final n'est pas autorisé dans la même session des examens finaux.

L'étudiant peut déposer une demande d'annulation de l'examen final via MODULO (MODULO/Karközi beadási hely/Demande au doyen) au plus tard jusqu'à la fin du 2e jour ouvré précédant la date de l'examen. A la place de l'examen annulé, un autre examen ne peut pas être accordé dans la même session des examens finaux.

VIII. ABSENCE A L'EXAMEN FINAL

Si l'étudiant ne se présente pas à l'examen final, la sanction suivante est applicable:

Conformément au point 13.4. du Règlement des études et des examens de l'Université de Szeged:

„Toute absence non autorisée à l'examen est considérée comme examen utilisé qui diminue le nombre des possibilités restantes pour répéter l'examen.”

IX. INTERRUPTION DE L'EXAMEN FINAL EN LIGNE

Si l'examen final en ligne est interrompu pour des raisons techniques et le contact ne peut pas être rétabli, l'examen n'est pas considéré comme une occasion d'examen manquée et pourra être répété au plus tard lors de la session des examens de rattrapage. De plus amples informations seront ultérieurement fournies concernant la gestion des problèmes techniques.

X. RÉPÉTITION DE L'EXAMEN FINAL

Un examen final validé ne pourra pas être répété dans l'objectif d'améliorer la note obtenue.

Seul l'examen final non validé pourra être rattrapé (suite à la demande écrite de l'étudiant):

- dans la même session des examens, le jour de l'examen final de rattrapage (**La répartition exacte des étudiants ne sera envoyée que par courriel!**)
- dans une autre session des examens finaux.

XI. DETTES FINANCIÈRES

L'étudiant ayant des dettes financières pas réglées avant la date de l'inscription à l'examen final **le 10 juin 2026** (p.ex. frais d'inscription) ne peut pas passer la soutenance et l'examen final.

50. § (5) Loi sur l'enseignement supérieur national

XII. CALCUL DE LA NOTE MOYENNE DU DIPLÔME

Pour le Master en études internationales la note moyenne du diplôme, à la deuxième décimale, est composée de la moyenne des notes suivantes:

- **la moyenne des cours obligatoires** figurant dans la maquette et validés au cours des deux années des études sauf les travaux dirigés et les séminaires,
- font également exception les cours que les étudiants doivent préalablement valider à un total de 30 points de crédit conformément au point 11. des Conditions de validation de la formation
- **le résultat de l'examen final complexe** ce qui correspond à la moyenne des notes obtenues pour les différents domaines de connaissance
- **le résultat du mémoire.**

Les cours obligatoires pris en compte pour le calcul de la moyenne pour la spécialité *Études européennes*:

- Constructions juridiques régionales
- Coopération économique régionale
- Histoire et politique contemporaine
- Coopérations politiques internationales
- Constructions étatiques
- L'intégration économique en Europe
- Politiques sectorielles dans l'Union européenne
- Prise de décision et représentation des intérêts dans l'Union européenne
- Enjeux de la mondialisation et de la régionalisation
- Droits de l'Homme et enjeux sociaux
- Relations diplomatiques et gestion de crises
- Stabilité et développement
- Identités et diversités
- Information et communication
- Politique européenne de voisinage

Les cours obligatoires pris en compte pour le calcul de la moyenne pour la spécialité *Développement Europe-Afrique*:

- Histoire et politique contemporaine
- Constructions juridiques régionales
- Constructions étatiques
- Coopération économique régionale
- Coopérations politiques internationales
- Actions internationales et développement
- Développement et Émergence
- Grands enjeux contemporains africains
- Relations diplomatiques et gestion de crises
- Droits de l'Homme et enjeux sociaux
- Management dans un contexte international
- Renforcement des politiques publiques

- Stabilité et développement
- Identités et diversités
- Information et communication
- Politique européenne de voisinage

Szeged, le 19 Février 2026

Dr. habil. Norbert Merkovity
Vice-Doyen chargé de la scolarité